

COMMUNIQUÉ
Publication immédiate

Budget du Québec : Les reculs s'accumulent et la pauvreté gagne du terrain !

Québec, le 17 mars 2016 – « Le gouvernement Couillard vient encore de rater une belle occasion d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles québécoises en situation de pauvreté avec le budget déposé aujourd'hui! », se désole Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. Le budget 2016-2017 contient très peu de mesures pour améliorer le revenu des centaines de milliers de personnes (dont 50 000 familles monoparentales) qui vivent avec des revenus qui ne couvrent même pas leurs besoins de base. Au lieu de cela, il vient confirmer les reculs déjà subis depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement.

C'est le cas notamment des mesures programmées au projet de loi 70 qui, même avant son adoption finale, pourraient entraîner des coupures dans les prestations des nouveaux demandeurs d'aide sociale qui refuseront de participer à une mesure d'insertion en emploi. Rappelons que le projet de loi 70 a été décrié par un grand nombre d'acteurs (organismes d'aide, chercheurs, syndicats, Conseil du statut de la femme, Protectrice du citoyen, ...), notamment en raison des préjugés qu'il véhiculent et parce qu'il va à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Au final, ce sont près de 50 millions de dollars qui seront économisés sur le dos des plus pauvres. La bonification de la Prime au travail annoncée dans le budget, pour la porter à un maximum de près de 800 \$ par année, ne vient en rien redorer la pilule. Cet incitatif, risque de ne pas avoir les effets escomptés.

« Le budget Leitão a beau annoncer la fin de la taxe santé une année plus tôt que prévu, cette mesure est loin de compenser pour les diverses hausses de tarifs auxquelles doivent faire face les familles, notamment au chapitre des services de garde », poursuit Madame Lévesque. En effet, certaines de ces familles ont eu de bien mauvaises surprises en remplissant leur déclaration de revenus, constatant des hausses d'impôt pouvant parfois atteindre plusieurs milliers de dollars par rapport à l'année dernière! Un prix de consolation, toutefois pour près de 30 000 de ces familles qui bénéficieront d'une réduction de la contribution additionnelle de 50% pour le deuxième enfant en service de garde subventionné qui s'appliquera rétroactivement pour l'année 2015.

Par ailleurs, le budget annonce un montant de 1 million de dollars supplémentaire pour les 265 organismes communautaires Famille qui reçoivent leur financement du ministère de la Famille. Bien que nous saluons l'effort, cette augmentation représente environ 4,000\$ par organisme. Avec une moyenne de financement annuel de 65 000 \$, les organismes membres de la FAFMRQ doivent répondre aux besoins de plus en plus complexes des familles qui les fréquentent.

Bien que nous saluons l'annonce de la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes et celle pour prévenir et contrer les violences sexuelles sur 5 ans (2016-2021), au montant d'environ 2 millions de dollars, nous considérons que c'est insuffisant. En effet, suite aux nombreuses coupures subies dans les groupes de femmes et les mesures d'austérité qui ont eu des impacts sur l'autonomie économique des femmes perpétuent les inégalités et les discriminations systémiques.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.

-30 -

SOURCE: Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Renseignements : Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ, (514) 729-6666 / cel. (514) 710-6661.